Image not found or type unknown

La société courrier et appels pour une dette de mars 2007

Par **david93**, le **23/05/2017** à **15:59**

Bonjour, je viens de recevoir une lettre télégramme, me demandant de recontacter de toutes urgence un numéro, hier je recevais un appel de la société Hoist Groupe me demandant le remboursement d'un crédit CETELEM de plus de 4000 euros, avec une rupture de paiement d'échéance en mars 2007. Hors je n'ai plus de documents de ce crédit, qui me semblait pourtant être soldé. Que dois je faire? Sachant que je n'ai pas cette somme en plus. Et, est-ce légal au bout de dix ans de me contacter pour cela? Sachant qu'il n'y a pas eu de jugement avec une injonction.
Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **23/05/2017** à **16:03**

Bonjour,
vous avez la réponse ! pas de jugement, plus rien à payer ! Forclusion ! Mais encore faut il en être certain !!

Par **david93**, le **23/05/2017** à **16:07**

Je leur ai demandé par téléphone et, ils m'ont répondu qu'ils avaient préféré me contacter afin de trouver un accord amiable, en tous cas ils m'ont pas dit avoir été en justice.
Merci grenouille

Par **youris**, le **25/05/2017** à **13:42**

bonjour,
conclusion, ne payez rien, ne reconnaissez rien, indiquez que votre dette est prescrite car la prescription est de 2 ans depuis le dernier impayé.
c'est pour cette raison qu'il préfère un arrangement amiable car leur demande serait irrecevable devant un tribunal car forclose.
salutations

Par **david93**, le **25/05/2017** à **13:59**

Un grand merci pour vos réponses qui sont rassurantes, je suis en contacte justement avec un avocat j'attends son rdv. Merci à toutes et tous

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés